

Québec, le 3 novembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet de la députée de Sherbrooke, M<sup>me</sup> Christine Labrie, du 29 septembre 2020, demandant au ministre de l'Éducation quand il aura l'intention de réunir à nouveau la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison afin de se pencher sur les nouvelles réalités de l'enseignement à la maison.

Nous tenons tout d'abord à vous assurer qu'aucun effort n'est négligé pour assurer la réussite éducative des jeunes Québécois. Comme vous le mentionnez, depuis le début de l'année scolaire 2020-2021 qui est fortement marquée par la pandémie, autant le réseau scolaire que les parents faisant le choix de l'enseignement à la maison sont confrontés à de nombreux enjeux.

La *Loi sur l'instruction publique* confie expressément au ministre de l'Éducation la fonction d'assurer le suivi de l'enseignement à la maison et c'est le ministère de l'Éducation qui a la responsabilité pleine et entière de déterminer les modalités de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires.

Nous avons à cœur le développement et la réussite des enfants recevant un enseignement à la maison. L'une des premières actions de notre gouvernement a d'ailleurs été de renforcer les normes réglementaires applicables en matière d'enseignement à la maison, notamment par l'application des programmes d'études établis par le ministre dans les domaines des langues, de la mathématique, de la science et de la technologie ainsi que de l'univers social, par la passation des épreuves imposées par le ministre en cours ou à la fin d'un cycle d'enseignement (obligatoire en 2021-2022) ainsi que par la présence exigée de l'enfant au cours des rencontres

... 2

prescrites par les normes réglementaires, et ce, afin de veiller à ce que tous les enfants suivis puissent recevoir un enseignement de qualité à la maison.

Nous constatons que la crise sanitaire actuelle a amené certaines familles à opter pour l'enseignement à la maison cet automne. Devant cette hausse des inscriptions, le Ministère s'est assuré de réagir promptement afin de mettre en place les conditions nécessaires pour offrir un suivi de qualité et équitable à tous les enfants concernés.

Dans le contexte actuel et difficile que nous connaissons, je suis d'avis qu'il est nécessaire de concentrer toute l'énergie disponible au Ministère à la mise en œuvre des activités de suivi des enfants qui bénéficient de l'enseignement à la maison.

Toutefois, s'il advenait que, pour un motif spécifique, la situation nécessite de recourir à la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, je considérerai l'opportunité d'y faire appel.

Veillez agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-François Roberge